

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/171 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS CONCERNANT LA VOIE NOUVELLE BORGIO VESCOVATO - EQUIPEMENTS - GLISSIERES - BETON EXTRUDES - ECRANS ACOUSTIQUES - LOT 21

---

#### SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n° 21), de la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato avec le groupement d'entreprises EUROVIA Béton - Corse Travaux pour un montant de 6 382 091,33 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Voie Nouvelle Borgo Vescovato - Equipements - Glissières - Béton Extrudés - Ecrans Acoustiques - Lot 21.**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché concernant les travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n° 21), de la voie nouvelle entre BORG0 et VESCOVATO.

*Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :*

- ✓ La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.
- ✓ Marché conclu soit à l'entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.
- ✓ Tous les types d'entreprises sont admises à concourir.
- ✓ Les variantes sont autorisées.
- ✓ Le marché est lancé sans option.
- ✓ Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours.
- ✓ Le délai de la période de préparation est de 60 jours, à compter de la date de notification du marché. Il n'est pas compris dans le délai global des travaux.
- ✓ Le délai global des travaux est de 12 mois.
- ✓ Les prix sont révisables.

Les travaux sont financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse. Dossier n° 1212-x0177T - Opération n° 2B193A00059 « Voie Nouvelle BORG0 / VESCOVATO ».

*Les critères de jugement des offres étaient les suivants :*

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont ceux prévus à l'article 53 du CMP :

- ✓ la valeur technique de la prestation : coefficient 0,6 et décomposée comme suit :
  - les moyens humains et matériels, et l'origine des produits et fournitures : pondération 0,32
  - l'organisation du chantier : pondération 0,28
- ✓ le prix des prestations : coefficient 0,4.

Le nombre de plis reçus est de 3.

Les candidats ayant remis une offre sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° de l'offre	Candidat
1	Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.
2	Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE.
3	Groupement EUROVIA BETON - Corse Travaux

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 avril 2011, a décidé d'analyser les offres des candidats suivants, au vu du rapport d'analyse :

N° de l'offre	Candidat
1	Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.
2	Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE.
3	Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à l'ouverture des offres :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Groupement AXIMUM, AGILIS, Corse Européenne d'Entreprise - SNC Vendasi.	6 821 594,54 €	7 367 322,10 €
Groupement TERRACO - SAS PASS et Cie - PROFIL 06 - PERRUCHE	6 490 244,00 €	7 009 463,52 €
Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux	5 909 343,82 €	6 382 091,33 €

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au Groupement EUROVIA Béton - Corse Travaux au vu du rapport d'analyse des offres.

Ces sociétés ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux d'équipements, glissières de sécurité, ouvrages en béton extrudés et écrans acoustiques (lot n° 21), de la voie nouvelle entre BORGIO et VESCOVATO avec le groupement d'entreprises EUROVIA Béton - Corse Travaux pour un montant de 6 382 091,33 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.